

Compte-rendu de la réunion des Chefs de Services
de la Direction Générale de la Jeunesse

En date du 14 Octobre 1985, le Directeur Général de la Jeunesse Monsieur MUYAMBARAGA Narcisse a dirigé une réunion des Chefs de Services de la Direction Générale de la Jeunesse.

Etaient présents : - Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Monsieur HAKIZIYANA Protais, Chef de Division Formation
- Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques

Les points inscrits sur l'ordre du jour étaient :

I. Examen des dossiers urgents :

- Evaluation de l'Année Internationale de la Jeunesse (concours agro-pastoral + Inspection des C.F.J.)
- Rapport annuel 1985
- Visites des Centres privés de Kigali
- Déplacement des vaches de MUTURA à GISHWATI
- Exposition-vente
- Restructuration du C.F.J. de GATI
- Rapport à fournir à l'ACCT et au MINIPLAN sur MURAMBI
- Situation des comptes des C.F.J.
- Affectation des instructeurs dans les C.F.J.
- Nomination des Encadreurs Préfectoraux.

II. Divers

I.1 Evaluation de l'Année Internationale de la Jeunesse

Le président de la réunion a dit que comme l'année touche à sa fin, le concours agro-pastoral organisé dans tout le pays et des visites effectuées dans tous les Centres de Formation de la Jeunesse devaient nous permettre d'évaluer ces structures d'encadrement et de formation des jeunes.

Evaluation des groupements socio-économiques des Jeunes

Elle a été faite par la Direction de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets ; mais a dit le Directeur Général de la Jeunesse, le Chef de Bureau des Groupements socio-économiques doit faire le rapport relatif à son service. en s'inspirant de certaines conclusions et des données du concours organisé dans ces groupements.

.../...

Ce rapport doit mettre en évidence l'organisation, la composition, la production des groupements socio-économiques.

Il devrait également y avoir une collaboration étroite entre la Division Production qui donne le matériel aux groupements sous forme de crédits et le Bureau chargé de ces unités de production pour que celui-ci puisse les connaître et suivre éventuellement l'utilisation de ces crédits ainsi que leurs échéances. Pour ce qui est du dossier des crédits à octroyer aux G.S.E., Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division à la Direction Générale du Mouvement Coopératif et des Actions Mutualistes est en train de l'étudier mais on proposerait qu'il y ait une structure ou un service chargé d'étudier les voies et moyens d'appuyer les G.S.E., autrement les crédits leur donnés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif seraient difficiles à gérer. Une telle structure serait par exemple de type centrale de services sous forme d'ASBL en vue de faciliter l'approvisionnement en natures premières, en équipement de base, en crédit et en écoulement des produits de jeunes.

Evaluation des Centres de Formation de la Jeunesse.

Le Directeur Général de la Jeunesse a rappelé que lors des visites effectuées dans tous les Centres de Formation de la Jeunesse, la Direction de la Planification, Evaluation et Inspection des projets n'a pas été associée; c'est pourquoi a-t-il dit, l'évaluation de ces centres sera faite par les agents qui les ont visités sous la supervision du Chef de la Division Formation.

Le Chef de Division Formation a expliqué que la raison principale du retard enregistré dans le dépôt du rapport sur ces Centres est l'intensité des travaux et dossiers qu'il devait exécuter mais qu'il allait tout faire pour le mettre à jour. Il a été constaté que généralement, le problème majeur que rencontre actuellement les C.F.J est celui du personnel à l'exception de quelques uns qui éprouvent les difficultés d'investissement comme celui de KARAGO.

I.2 Rapport annuel 1985

Pour faire le rapport annuel du Ministère, nous nous servons des rapports annuels des Encadrements préfectoraux. C'est pourquoi, le Ministère vient d'envoyer une note de service relative à ce rapport adressée à tous les Encadreurs préfectoraux pour qu'ils le transmettent au plus tard le 25 Octobre. Le problème qui se pose actuellement est que le rapport du Ministère ou des Encadrements préfectoraux doit se faire en trois volets (volets jeunesse, Mouvement Coopératif et Sports et Loisirs), or en principe, l'exercice au cours duquel les coopératives font leurs bilans se termine le 31 Décembre, ce qui fait que le rapport du volet mouvement coopératif ne peut pas être transmis avant la fin de cet exercice. On proposerait peut-être que cet exercice soit le même pour tous les volets puisqu'ils sont tous du même Ministère qui doit faire un même rapport d'autant plus que les groupements socio-économiques sont appelés à devenir des coopératives. Pour ce qui est du programme des activités du Ministère en 1986, le Directeur Général de la Jeunesse a dit qu'il attend soumettre au Ministre le projet d'instructions qui a été fait.

I.3 Visites des Centres de Formation de la Jeunesse de Kigali

A propos de ces visites, le Chef de Division Formation a dit qu'il a proposé aux instances compétentes qu'on fasse appel encore à la commission interministérielle composée de représentants du MINIJUST, MINEPRISEC, MININTER, MINIFOPE et de la Commune Urbaine de NYARUGENGE, mise en place par tous les Directeurs des Centres pour qu'elle effectue ces visites mais que jusqu'aujourd'hui il n'a pas eu la suite.

Le Directeur Général de la Jeunesse a répondu qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à cette commission car pour le moment on connaît les centres ~~qui~~^{ne} appartiennent au MIJEUCOOP et ceux qui ~~lui~~^{ne} appartiennent pas puisque cette commission les a différenciés. Pour le moment continue le Directeur Général, le Ministère va seul visiter ces Centres qui demandent son concours pour voir s'ils respectent ou non les conditions existées. Lors ces inspections il faut y aller délicatement sans semer la terreur.

I.4. Exposition-vente

Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse a fait savoir aux participants à la réunion qu'il a été contacté par le Directeur Général de l'Artisanat et petites et moyennes entreprises à propos de cette exposition qui aura lieu en décembre 1985 ; il lui a fait savoir que du côté du MIJEUCOOP, le responsable des préparatifs à cette exposition-vente est Monsieur RUSANG ANWA Augustin, Chef de Division Production. Il a été demandé à celui-ci d'activer la finalisation de ce dossier.

I.5. Déplacement des vaches de MUTURA à GISHWATI

Etant donné que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ne peut pas trouver dans l'immédiat un véhicule pour le déplacement de ces vaches, le Directeur Général de la Jeunesse a écrit une lettre au Directeur du C.F.J. de MUTURA lui autorisant de louer un camion qui déplacera ces bêtes au cours de la semaine du 14 courant.

I.6 Restructuration du C.F.J. de GATI

Le Chef de Division Formation a dit que le problème qui se posait, était celui du carburant mais que maintenant qu'on l'a déjà eu, le 15/10/85, on y enverra un camion pour le transport du matériel de construction.

Le problème de carburant avait également freiné les activités de la Division Production comme par exemple l'approvisionnement des C.F.J. et la vente du moulin qui se trouve au C.F.J. de NDAGO en Préfecture de GIKONGORO. Pour la vente de ce moulin, quelqu'un du Ministère s'y rendrait le 18/10/85 pour la superviser, pour autant que le Directeur de Ndago confirme la date de la vente aux enchères.

I.7. Rapport à fournir à l'ACCT sur le Centre de MURAMBI

au MINIPLAN

Le Directeur Général a demandé qu'on fasse un rapport financier à l'ACCT et/ relatif aux travaux de construction de ce centre mais qu'avant de le faire, il faudra d'abord une réunion du Directeur Général, du Chef de Division Formation et du responsable du chantier Est (Monsieur HUGEMANGANGO André) pour savoir ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

I.8. Situation des comptes des C.F.J.

Le Chef de Division Production a dit qu'il a fait des propositions à ce sujet et qu'il attend l'approbation du Ministre. Pour ce qui est du compte du Centre de Formation de la Jeunesse de MAYANGE, l'organisation Canadienne pour la solidarité et le développement s'est permise de changer son compte et de transférer l'argent qui s'y trouvait sur un autre compte (celui de l'OCSO).

Le Directeur Général de la Jeunesse a dit qu'il allait contacter le Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection des Projets pour que l'argent transféré par l'OCSO soit versé sur le compte du C.F.J. de MAYANGE à NYAMATA.

I.9. Affectation des Instructeurs dans les C.F.J.

Après le test qu'on a donné aux instructeurs en fonction dans les Centres de Formation de la Jeunesse, il y en a ceux qui se sont montrés de part leurs résultats, incompetents d'accomplir les attributions d'un instructeur, ceux-là devront en commun accord avec le MINIFINECO être engagés comme des aides-maçons. Pour ce qui est du recrutement des nouveaux instructeurs, la semaine du 21/10/85, il y aura un petit test à GACULIRO pour tous ceux qui ont déposé leurs pièces au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

I. 10. Nomination des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

La situation est telle qu'il faut recruter de nouveaux agents ayant le niveau du baccalauréat pour pouvoir trouver les encadreurs de toutes les Préfectures car au MIJEUCOOP, on ne peut pas en trouver plus de deux qui remplissent les conditions souhaitées.

Le Directeur Général a conclu en disant que les points divers qui n'ont pas été vus seront discutés prochainement.

La réunion s'est terminée à 12 h20'.

Le Rapporteur

LBONEZA Gaspard.

Le Président de la Réunion

MUNYAMBARAGA Narcisse

Directeur Général de la Jeunesse.